



FORMATION COACH VELO SANTE DE NIVEAU 3

Dr Colette Nordmann 2020

Les 3 niveaux de la formation Coach Vélo Santé sont certifiés par le CNOSF.

A chaque niveau de formation correspond un pré requis à la formation, une capacité d'accompagnement et de prise en charge des publics-cible au sein d'un club, et une qualification spécifique.

➤ **Pré requis pour tous les apprenants de la formation Coach Vélo Santé :**

- Être licencié à la FFC
- Être diplômé fédéral de la FFC
- Être titulaire du PSC1

Pour avoir accès au niveau 3 de la formation CVS, il est nécessaire d'avoir acquis ou être en cours de formation d'un des diplômes suivants :

- Un diplôme BEESAC, DEJEPS ou DESJEPS cyclisme (BMX, VTT, activité du cyclisme)
- Une licence ou maîtrise STAPS
- Un BPJEPS activité du cyclisme
- Être étudiant en troisième année de formation médicale ou paramédicale (kinésithérapeute, ergothérapeute, infirmier, psychomotricien, ...)
- Être éducateur territorial ou conseiller territorial.

✓ **Qualifications acquises :**

- Autorise l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des pratiquants touchés par des pathologies chroniques en ALD à limitation fonctionnelles minimales à très modérées en prévention secondaire et tertiaire, et ceci en collaboration avec un ou plusieurs « accompagnateurs » de niveau 1 CVS.
- Permet l'évaluation de la condition physique du cycliste-santé pour une adaptation des activités de vélo en relation avec le médecin prescripteur de vélo thérapeutique.
- Permet d'organiser et encadrer les séances dédiées au Cyclisme-Santé au sein d'un club FFC référencé Cyclisme Santé.
- Permet à son titulaire de faire valider le club en qualité de club certifié Cyclisme-Santé FFC pour les médecins et les sites de référencement régionaux.
- La formation permet une rémunération à condition de posséder une carte professionnelle.

➤ **Déroulé de la formation en présentiel :**

- ✓ L'acquisition des connaissances contenues dans le document de formation se fait en e-learning 6 à 8 semaines avant la validation des connaissances en présentiel.
- ✓ Le contrôle des connaissances s'effectue sur 2 journées en présentiel :
 - Une journée assurée par un technicien-formateur formé CVS ou équivalent Sport Santé validé.
 - Une journée assurée par un médecin-formateur formé CVS.